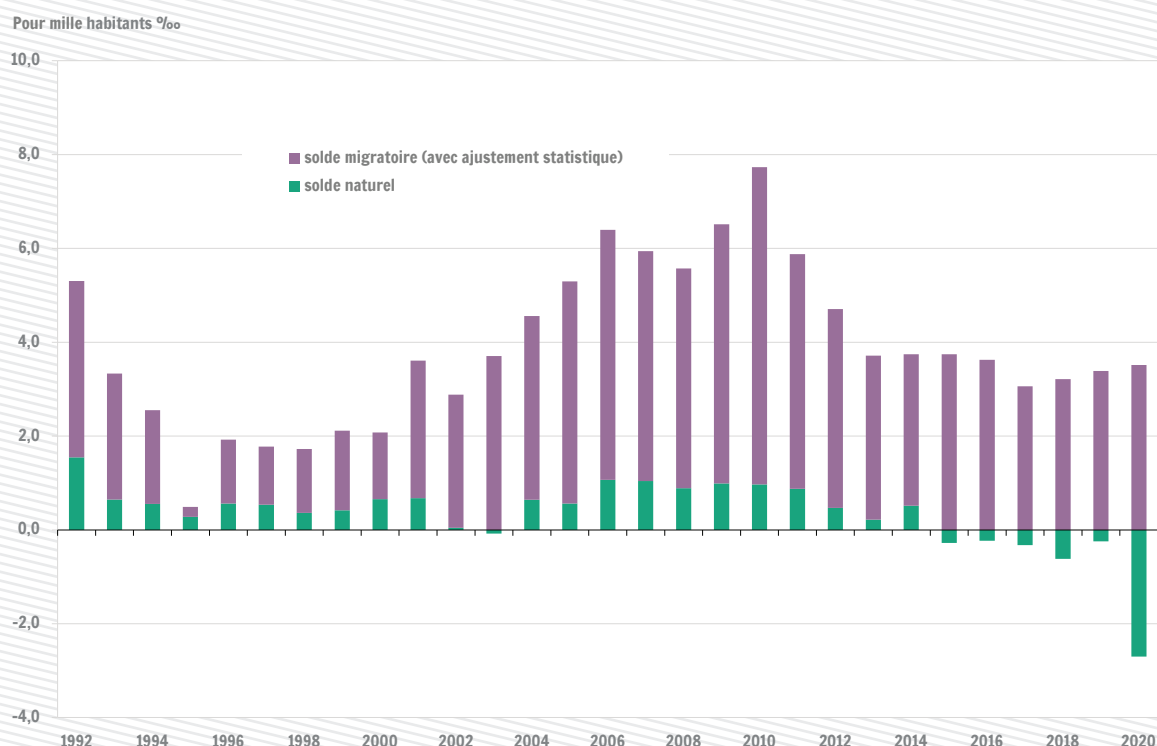


Taux d'accroissement de la population

+0,8 pour mille

Le taux d'accroissement de la population wallonne s'élève à +0,8 pour mille en 2020, en forte diminution par rapport à 2019

Mouvement de la population wallonne pour mille habitants entre 1992 et 2020



Sources : Demobel-Statbel Registre national ; Calculs : IWEPS

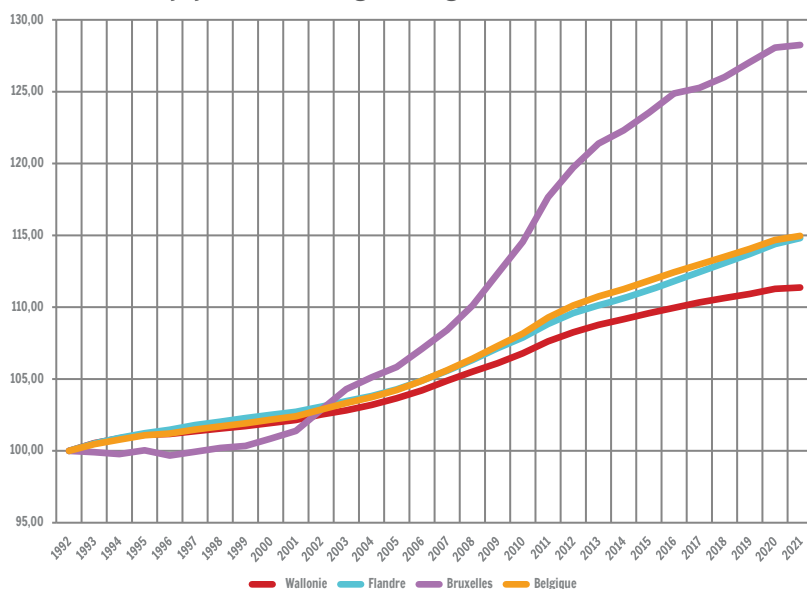
Au 1^{er} janvier 2021, la Wallonie comptait 3 648 206 habitants, soit 31,7 % de la population de Belgique.

La population wallonne n'a cessé de croître ces 30 dernières années, mais à un rythme qui s'est ralenti au cours des années 90. Entre 1998 et 2010, la tendance s'accélère à nouveau. Le taux de croissance annuel dépasse largement la barre des +5,0 pour mille entre 2006 et 2010, pour se réduire ensuite (+3,1 pour mille en 2019). En 2020, la forte hausse des décès avec l'épidémie de Covid-19, mais également la diminution des naissances (mouvement naturel), a pesé sur la croissance qui n'a atteint que +0,8 pour mille.

Avant la crise sanitaire, c'était déjà le mouvement migratoire qui soutenait la croissance, la contribution du mouvement naturel depuis 2015 étant légèrement négative. Ce solde négatif était à la fois dû au nombre de naissances en diminution depuis 2011, sauf en 2019, mais également au vieillissement de la population.

Taux d'accroissement de la population

Evolution des populations des régions belges (1992-2021) (indice 1992=100)



Au cours de ces dix dernières années, la population wallonne s'est accrue de 122 666 personnes, soit une hausse de +3,5 %, inférieure à la croissance belge, qui atteint +5,2 % sur la même période. Si elle enregistre toujours une augmentation, la population de la Wallonie n'adopte pas un rythme de croissance aussi important que dans les deux autres Régions. Depuis 2011, si la progression de la population wallonne reste proche, quoiqu'inférieure, à celle de la Flandre (+5,5 %), elle se situe loin des croissances enregistrées par la Région de Bruxelles-Capitale au cours de la même période (+9,0 %). C'est la contribution importante des migrations externes à la Belgique, liée à une fécondité plus élevée, qui est le moteur de la croissance de la population bruxelloise de ces dernières années.

Sources : Demobel-Statbel Registre national ;
Calculs : IWEPS

Définitions et sources

Le taux d'accroissement de la population se définit comme la différence de la population en fin de période par rapport à celle en début de période rapportée à la population moyenne (somme de la population en début de période et de la population de fin de période divisée par deux). Il ne faut pas le confondre avec le taux de croissance de la population qui se définit comme la différence de la population en fin de période par rapport à celle de début de période rapportée à la population en début de période.

Le solde total pour mille habitants est l'équivalent du taux d'accroissement. Il est le cumul du solde naturel (les naissances moins les décès) et du solde migratoire (les entrées moins les sorties par migration plus les ajustements statistiques). Les ajustements statistiques sont constitués de la différence entre la population au 1^{er} janvier et au 31 décembre qui n'est pas justifiée par les mouvements de la population durant l'année (mouvement naturel ou mouvement migratoire).

Statbel a constitué en 2019 une base de données démographiques débutant en 1992 tirée du Registre national : Demobel. Ces données intègrent des corrections et sont adaptées aux nouvelles définitions.

Pertinence et limites

Les données démographiques sont tirées du Registre national (RN) par Statbel. Le RN est un outil légal qui existe en Belgique depuis 1983 qui centralise les registres de population instaurés dans chaque commune belge dès 1846. Il enregistre l'ensemble des résidents de la Belgique dans différents registres : principalement le registre de population et des étrangers (les Belges et les étrangers domiciliés - autorisés à s'établir ou séjourner plus de trois mois - en Belgique), le registre d'attente (candidats réfugiés politiques) et les registres diplomatiques et consulaires ainsi que celui des fonctionnaires européens et des membres des autres institutions internationales (OTAN) et leur famille. La population officielle de la Belgique qui sert de base aux calculs des indices démographiques, comptabilise l'ensemble des personnes du RN qui ont leur résidence principale en Belgique en excluant le registre d'attente.

Pour en savoir plus :

WalStat - IWEPS : <http://walstat.iweps.be>

Statbel : <https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/>

Personne de contact : Marc Debuissou (m.debuissou@iweps.be) / prochaine mise à jour : septembre 2022